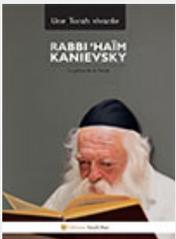




## Torah écrite (pentateuque) - Lévitique

### Chapitre 24

- 24,1 L'Éternel parla à Moïse en ces termes:
- 24,2 "Ordonne aux enfants d'Israël de te choisir une huile pure d'olives concassées, pour le luminaire, afin d'alimenter les lampes en permanence.
- 24,3 C'est en dehors du voile qui abrite le Statut, dans la Tente d'assignation, qu'Aaron les entretiendra depuis le soir jusqu'au matin, devant l'Éternel, constamment: règle perpétuelle pour vos générations.
- 24,4 C'est sur le candélabre d'or pur qu'il entretiendra ces lampes, devant l'Éternel, constamment.
- 24,5 Tu prendras aussi de la fleur de farine, et tu en cuiras douze gâteaux, chaque gâteau contenant deux dixièmes.
- 24,6 Tu les disposeras en deux rangées, six par rangée, sur la table d'or pur, devant l'Éternel.
- 24,7 Tu mettras sur chaque rangée de l'encens pur, qui servira de mémorial aux pains, pour être brûlé en l'honneur de l'Éternel.
- 24,8 Régulièrement chaque jour de sabbat, on les disposera devant l'Éternel, en permanence, de la part des enfants d'Israël: c'est une alliance perpétuelle.
- 24,9 Ce pain appartiendra à Aaron et à ses fils, qui le mangeront en lieu saint; car c'est une chose éminemment sainte, qui lui revient sur les offrandes de l'Éternel, comme portion invariable."
- 24,10 Il arriva que le fils d'une femme israélite, lequel avait pour père un Egyptien, était allé se mêler aux enfants d'Israël; une querelle s'éleva dans le camp, entre ce fils d'une Israélite et un homme d'Israël.
- 24,11 Le fils de la femme israélite proféra, en blasphémant, le Nom sacré; on le conduisit devant Moïse. Le nom de sa mère était Chelomith, fille de Dibri, de la tribu de Dan.
- 24,12 On le mit en lieu sûr, jusqu'à ce qu'une décision intervînt de la part de l'Éternel.
- 24,13 Et l'Éternel parla ainsi à Moïse:
- 24,14 "Qu'on emmène le blasphémateur hors du camp; que tous ceux qui l'ont entendu imposent leurs mains sur sa tête, et que toute la communauté le lapide.
- 24,15 Parle aussi aux enfants d'Israël en ces termes: quiconque outrage son Dieu portera la peine de son crime.
- 24,16 Pour celui qui blasphème nominativement l'Éternel, il doit être mis à mort, toute la communauté devra le lapider; étranger comme indigène, s'il a blasphémé nominativement, il sera puni de mort.
- 24,17 Si quelqu'un fait périr une créature humaine, il sera mis à mort.
- 24,18 S'il fait périr un animal, il le paiera, corps pour corps.
- 24,19 Et si quelqu'un fait une blessure à son prochain, comme il a agi lui-même on agira à son égard:
- 24,20 fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent; selon la lésion qu'il aura faite à autrui, ainsi lui sera-t-il fait.
- 24,21 Qui tue un animal doit le payer, et qui tue un homme doit mourir.
- 24,22 Même législation vous régira, étrangers comme nationaux; car je suis l'Éternel, votre Dieu à tous."
- 24,23 Moïse le redit aux enfants d'Israël. On emmena le blasphémateur hors du camp, et on le tua à coups de pierres; et les enfants d'Israël firent comme l'Éternel avait ordonné à Moïse.



### Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)